

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIEME COMMISSION  
10e séance  
tenue le  
jeudi 14 octobre 1993  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/48/SR.10  
21 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT  
(A/48/182, A/48/291-S/26242, A/48/338, A/48/345, A/48/353-S/26372)

1. M. OSSA (Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) dit que, malgré les grands progrès faits dans le traitement international de la dette extérieure des pays en développement, il existe encore, pour beaucoup de pays, une crise de la dette. Les politiques menées pour y remédier soulèvent des questions hautement techniques; elles sont généralement exécutées avec l'aide d'institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le Club de Paris, mais l'Assemblée générale a tenu à ce que les Etats Membres puissent participer activement au débat et que les problèmes de développement, tout comme les dimensions politiques de la crise de la dette soient expressément pris en compte.

2. Cette crise n'est qu'une manifestation d'une crise plus vaste d'ajustement et de développement économiques qui a commencé il y a plus de 10 ans, au lendemain de transformations profondes du climat économique international. C'est avant tout la dégradation des termes de l'échange qui a, au début des années 80, précipité la crise de la dette dans beaucoup de pays. Les leçons des réformes entreprises ont été dégagées durant les années 80 et au début des années 90, et on comprend mieux désormais le poids social et politique de l'ajustement, en particulier après une longue période de graves difficultés économiques. Il est désormais largement reconnu, notamment dans la résolution 47/198 de l'Assemblée générale sur la crise de la dette extérieure, qu'il est nécessaire de mettre en place des filets de sécurité sur le plan social.

3. Pour les pays en développement comme pour les anciennes économies planifiées qui ont essuyé de violents chocs économiques, les nouvelles politiques ne pourront être menées à bien que dans un climat économique international plus favorable. Les pays industriels doivent ouvrir leurs marchés et le financement extérieur doit être adapté au niveau de développement des différents pays qui entreprennent des réformes.

4. Divers accords ont été conclus avec des banques commerciales internationales, de manière à réduire l'encours et le service de la dette, ce qui a atténué les problèmes d'endettement d'un nombre grandissant de pays qui ont pu retrouver l'accès aux marchés internationaux des capitaux. Les conditions sont encore relativement coûteuses, mais elles pourraient s'améliorer pour les bons payeurs. Plusieurs pays à faible revenu ont résolu leurs difficultés de service de la dette auprès des banques commerciales, généralement en rachetant leurs créances après décote, grâce à des ressources concessionnelles internationales mais beaucoup d'entre eux ont encore du mal à servir leur dette et resteront tributaires, dans le moyen terme, d'apports de capitaux non générateurs de dette. Dans l'ensemble pourtant, cette méthode fonctionne assez bien.

5. Néanmoins, le problème de la dette des pays en développement les plus pauvres est loin d'être réglé. Malgré des accords d'allègement de la dette, l'endettement extérieur total continue à représenter environ 3,5 fois

(M. Ossa)

les exportations annuelles pour l'Afrique subsaharienne, et 2,5 fois pour l'Amérique latine. Ces ratios sont bien trop élevés. Les pays africains, peu endettés auprès des banques commerciales, doivent beaucoup aux gouvernements ou à des institutions multilatérales et leurs possibilités réelles de rembourser leur dette sont considérées comme minces. En effet, pour s'acquitter de leurs obligations, ces pays devraient consentir une réduction massive des services publics, qui serait politiquement et socialement intolérable. L'augmentation des paiements au titre de la dette aurait aussi pour effet de paralyser les investissements productifs, ce qui à son tour compromettrait la capacité future de paiement. Plusieurs gouvernements créanciers ont accepté cette analyse et annulé certaines obligations officielles, s'agissant notamment du remboursement de prêts d'aide publique au développement (APD) accordés aux pays les moins avancés à faible revenu.

6. Le Club de Paris a également accepté le principe d'un allègement de la dette et de son service pour les pays à faible revenu, même si cet allègement reste insuffisant. Les gouvernements créanciers ont aussi pratiquement admis que pour les pays à faible revenu, l'allègement de la dette devait représenter les deux tiers, ainsi que l'avait proposé, il y a quelques années, le Gouvernement britannique (conditions dites "de la Trinité-et-Tobago"). A l'heure présente, le consensus sur l'amélioration des conditions appliquées par le Club de Paris s'élargit mais n'est pas encore complètement réalisé. L'Assemblée devra donc donner l'impulsion politique nécessaire à cet égard.

7. Cependant, même si les conditions de la Trinité-et-Tobago sont adoptées, le service de la dette serait encore trop lourd pour beaucoup de pays (selon la Banque mondiale, 40 % d'un échantillon de 33 pays à faible revenu). Il faudrait parfois annuler complètement la dette d'APD mais cela ne suffirait pas toujours, et les pays à revenu moyen ne sont pas admis à bénéficier des conditions de la Trinité-et-Tobago.

8. L'un des problèmes en suspens concerne les dettes contractées auprès des institutions financières internationales, qui sont des créanciers privilégiés. La communauté internationale n'a trouvé que très peu de moyens d'ajuster les paiements à ces institutions au titre du service de la dette. Il n'existe pas de modalités de rééchelonnement ou de réduction de ce type de dette et il est arrivé parfois qu'un donateur bilatéral se propose pour régler les arriérés.

9. Il est apparu d'emblée que le règlement de la crise de la dette appelait une action concertée des gouvernements débiteurs et créanciers, des banques privées et des organisations internationales. Dans certains pays en développement, la crise est réglée, mais pour d'autres elle reste un élément majeur des difficultés quotidiennes et, pour eux, rien ne permet d'espérer une croissance suffisante pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations. Un allègement additionnel est donc nécessaire et il faut pour cela une nouvelle impulsion de nature politique.

10. M. BARRERO (Colombie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la République populaire de Chine, dit que les indicateurs les plus récents attestent une relative rémission du problème de la dette extérieure. La situation semble en effet moins dramatique qu'il y a quelques années. Dans plusieurs pays, l'évolution a été favorable même si les coûts sociaux et politiques des progrès sont élevés. Pour le groupe de pays les plus pauvres, en revanche, la solution

/...

(M. Barrero, Colombie)

du problème reste encore très éloignée, et la communauté internationale n'a pas fait en leur faveur ce qu'elle aurait dû. La situation est particulièrement dramatique pour les pays subsahariens, dont l'encours de la dette représente plus de trois années d'exportations, ce qui montre bien l'inefficacité des mesures adoptées. Dans les pays lourdement endettés, la nécessité d'allouer une forte proportion du budget de l'Etat au service de la dette extérieure paralyse les efforts de développement, privant de larges segments de la population des vastes ressources qui pourraient être consacrées à la satisfaction des besoins fondamentaux. C'est dire qu'il faut aborder le problème de la dette dans ses dimensions politiques et sociales et que la solution politique du problème suppose la collaboration des pays débiteurs, des pays créanciers, des institutions multilatérales et des banques commerciales. Il faut réduire considérablement l'encours et le service de la dette des pays en développement et la solution adoptée doit être équitable, durable, intégrale et axée sur le développement et la croissance et elle doit s'appliquer à tous les types de dettes et de pays débiteurs.

11. Des mesures additionnelles s'imposent. L'allégement de la dette doit couvrir une plus grande part de la dette, la totalité dans certains cas. Il faut appliquer des critères moins rigides pour que plus de pays en bénéficient. Il faut assouplir le calendrier suivi, de manière à régler rapidement le problème dans les pays les plus touchés. Il faut envisager des mesures novatrices, par exemple des conversions de dettes en prises de participation et des remboursements sous forme de protection de la nature ou de programmes de développement.

12. Une solution définitive du problème de la dette suppose néanmoins un climat favorable à la croissance des pays en développement et il faut pour cela que les pays industrialisés libéralisent les échanges, accroissent notablement les transferts de capitaux productifs et orientent leur conduite vers la croissance de l'économie internationale. En même temps, si l'on veut éviter que les efforts entrepris ne soient anéantis par l'instabilité sociale et politique, il faut des programmes sociaux destinés à protéger les groupes vulnérables des effets des réformes économiques appliquées dans les pays débiteurs.

13. Le Groupe des 77 tient à souligner l'importance d'une intervention active et continue du système des Nations Unies, sous la forme d'un examen constant de la situation de l'endettement extérieur des pays en développement.

14. M. VAN DE CRAENE (Belgique) parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que la crise de la dette extérieure – ou plutôt la problématique de la dette extérieure car le système financier international n'est plus en danger – appelle des approches diversifiées. Plusieurs pays, notamment en Amérique latine, ont considérablement réduit leur problème d'endettement grâce à des efforts d'ajustement interne. Grâce à certaines améliorations récentes, la stratégie internationale de la dette, en particulier la pratique du Club de Paris, permet de mieux prendre en considération les problèmes des pays les plus pauvres et les plus endettés. Pourtant, ces pays, surtout ceux de l'Afrique subsaharienne, n'ont pas encore pu surmonter leurs difficultés.

15. Le montant total de la dette extérieure, qui a plafonné à la fin des années 80 et au début des années 90, augmente de nouveau mais son service

(M. Van de Craene, Belgique)

restera gérable si cette hausse est compensée, comme en Asie, par une solide croissance économique, ou comme en Amérique latine, par le maintien de la solvabilité sur les marchés financiers internationaux, ce qui est impossible à beaucoup de pays en développement, notamment aux plus pauvres d'entre eux.

16. La dette commerciale n'est plus une menace pour les banques et, grâce à un menu varié de mesures d'allègement de la dette dans le cadre du Club de Londres, la plupart des grands débiteurs ont trouvé un nouveau souffle et de nouvelles perspectives de crédit. En outre, certains pays importants d'Amérique latine ont amélioré leur politique macro-économique et donc leur stabilité financière. Cependant, des progrès doivent encore être faits pour que les pays d'Europe centrale et orientale obtiennent du Club de Londres un traitement comparable à celui qu'ils ont obtenu du Club de Paris.

17. Les pays industrialisés, notamment ceux de la Communauté, ont fait des efforts supplémentaires. Certains ont consenti des annulations bilatérales de dettes, par exemple aux pays de l'Afrique subsaharienne. Mais la dette publique reste différente de la dette privée, et, pour ce qui est de cette dernière, la suspension des crédits d'exportation nuit sans doute à l'allocation de nouveaux crédits. De plus, il faut tenir compte des difficultés politiques réelles dans les pays créanciers à l'égard des conséquences budgétaires qu'engendrent des mesures d'allègement de la dette publique des pays débiteurs.

18. La dette multilatérale devient plus importante en volume, et son service, à l'égard du FMI, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, pose de plus en plus de problèmes. Les institutions financières internationales sont tenues de suivre une politique stricte imposée par leur acte constitutif, ce qui en fait des créanciers privilégiés. Les solutions qu'elles trouvent aux problèmes des arriérés passent souvent par l'élaboration de plans d'ajustement et de redressement dont le succès peut ouvrir l'accès à de nouveaux emprunts.

19. Le service de la dette reste une lourde hypothèque pour les pays en développement et continue d'absorber en moyenne un cinquième de leur budget, même si plusieurs ne paient qu'une faible fraction des intérêts dus et ne remboursent pratiquement pas le principal. Il arrive que les capitaux empruntés ne contribuent pas assez à la croissance de l'économie, et c'est souvent le cas dans les PMA. La Communauté européenne et ses Etats membres sont bien conscients de la difficulté de la tâche. Ils soulignent que les programmes de redressement et d'ajustement doivent être appliqués de manière plus cohérente et plus stricte, ainsi que l'a réaffirmé à Tokyo le Groupe des sept principaux pays industriels. Il faut continuer de rechercher au sein du Club de Paris, les possibilités d'améliorer, au cas par cas, les modalités d'allègement de la dette pour les pays les plus pauvres et les plus endettés, notamment par des initiatives anticipées et plus généreuses.

20. Certaines ONG demandent une annulation complète de toute la dette publique, mais les organisations multilatérales, plus réalistes, estiment que les décisions doivent être prises dans les instances appropriées – Club de Paris, Banque mondiale et FMI. Même les formules les plus avantageuses comme les conditions dites de la Trinité-et-Tobago, ne pourront jamais être une solution pour les économies les plus endettées si elles ne s'accompagnent pas de réformes.

/...

(M. Van de Craene, Belgique)

21. La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent à souligner que, pour nombre de pays, la stratégie internationale de la dette a donné des résultats positifs et ils réaffirment leur intention de continuer à oeuvrer pour des solutions encore plus avantageuses et surtout plus durables. Il ne semble pas nécessaire pour autant d'entamer de nouvelles négociations pour aboutir à une autre résolution qui n'apporterait pas vraiment de nouvelles contributions au débat.

22. Mme YANG Yanyi (Chine) rappelle que l'endettement total des pays en développement a atteint en 1992 1 400 milliards de dollars, celui de l'Afrique 290 millions de dollars. Le problème de la dette est particulièrement grave pour les pays subsahariens, sans être entièrement résolu même par les pays à revenu moyen. Les gouvernements des pays créanciers, les institutions financières internationales et les banques commerciales ont pris diverses mesures pour aider les pays débiteurs en développement à surmonter la crise, mais les résultats sont loin d'être satisfaisants. Peu de pays en effet peuvent bénéficier des conditions de Toronto améliorées, et même les conditions de la Trinité-et-Tobago ne permettent pas vraiment de résoudre les problèmes de beaucoup de pays débiteurs. Le fardeau de la dette continue à compromettre les efforts de développement et à faire obstacle à la reprise économique et à la croissance des pays en développement.

23. Le problème dépasse d'ailleurs celui des pays débiteurs; c'est un problème mondial qui pèse sur le développement soutenu, régulier et harmonieux de l'économie mondiale dans son ensemble. La Chine préconise donc une stratégie fondée sur la volonté de relancer la croissance et le développement des pays débiteurs, car si l'on tente de résoudre le problème de la dette au détriment du développement on élimine les symptômes plutôt que la cause du mal, ce qui n'est ni dans l'intérêt des pays débiteurs ni dans celui des créanciers.

24. Les pays débiteurs doivent mener l'ajustement économique et la restructuration en fonction de la situation propre de chacun d'eux et viser la croissance et le développement durable. Ils doivent recevoir un appui international important et le climat extérieur doit être favorable. L'APD doit atteindre 0,7 % du PNB des pays riches. Il faut renforcer le système multilatéral de libre-échange et améliorer les conditions d'accès aux marchés car c'est le commerce plutôt que l'aide qui doit être la principale source de capitaux pour les pays débiteurs. La stratégie de la dette doit comporter en outre une réduction drastique de l'encours et du service de la dette. Comme pour beaucoup de pays à faible revenu et à revenu moyen de la tranche inférieure lourdement endettés la dette d'APD représente l'essentiel de la dette extérieure, il convient d'adopter les conditions de la Trinité-et-Tobago et de les élargir à l'ensemble de ces deux groupes de pays. Le rapport entre l'allègement de la dette et l'apport de nouveaux capitaux doit être approprié, car l'allègement de la dette ne saurait remplacer l'apport de nouveaux capitaux. Les institutions financières internationales, et notamment la Banque mondiale et le FMI, doivent elles aussi réduire l'endettement des pays débiteurs et les aider à relancer leur économie. En effet, les dettes dues aux institutions financières multilatérales représentent une proportion en augmentation de la dette d'APD des pays à revenu faible ou moyen de la tranche inférieure. Il est à espérer que ce problème pourra être réglé rapidement et avec souplesse. Toutes les parties concernées doivent concevoir ensemble de nouvelles stratégies de la dette en vue d'une solution globale, effective et durable de la crise.

(Mme Yang Yanyi, Chine)

L'Organisation des Nations Unies ne peut se dérober à la responsabilité qui est la sienne dans la recherche d'une solution au problème de la dette. Les débats de la Deuxième Commission et l'adoption d'une résolution sur la question devront refléter l'importance que la communauté internationale attache à ce problème.

25. M. OLISEMEKA (Nigéria) constate que le monde actuel est un monde à deux vitesses, et que cette réalité menace le nouvel ordre mondial.

26. Dix ans se sont écoulés depuis que la crise de l'endettement est apparue, apportant des enseignements précieux en ce qui concerne tant la définition de la crise, sa nature et son ampleur, que les différentes solutions qui ont été envisagées ou adoptées pour la régler. Les modestes progrès enregistrés dans ce domaine ont simplement permis d'enrayer la crise du système financier international. Des politiques micro-économiques durables ont été adoptées par certains pays endettés tandis que d'autres se sont vu imposer des programmes d'ajustement structurel.

27. Dans ce contexte, l'ONU demeure la seule institution où les graves problèmes des pays en développement peuvent être abordés et les disparités qui existent entre pays riches et pays pauvres peuvent être réduites. Elle a contribué à l'adoption de mesures de réduction de la dette. A cet égard, la délégation nigériane approuve le rapport du Secrétaire Général (A/48/345) ainsi que ses recommandations.

28. Les économies des pays en développement continuent à subir les conséquences du fardeau de la dette et ces conséquences sont encore aggravées par les processus d'ajustement, le flux de ressources financières des pays en développement vers les pays développés, la diminution de l'aide publique au développement, la détérioration des termes de l'échange, la baisse des prix des produits de base ainsi que les politiques protectionnistes.

29. Pour l'Afrique, la dette s'élève à 282 milliards de dollars, soit 350 % des recettes d'exportation globales de la région. Elle est sensiblement égale à l'ensemble de la production économique annuelle du continent. Les 25 milliards de dollars que l'Afrique a consacrés au service de la dette en 1990 ont dépassé le total de l'aide reçue par les pays d'Afrique l'année précédente. Des mesures ont certes été prises pour alléger le fardeau de la dette; ainsi, le Groupe des Sept a annulé ou réduit certaines catégories de la dette. En 1990, ces remises avaient atteint 7,6 milliards de dollars. Cependant, il est généralement admis que les initiatives traditionnelles de gestion de la dette, même les plus généreuses telles que les conditions de Toronto améliorées et les conditions de la Trinité-et-Tobago, n'ont pas suffisamment réduit la dette des pays d'Afrique pour leur permettre de relancer la croissance en respectant les équilibres macro-économiques.

30. Le Nigéria estime que toute solution à ce problème doit non seulement prendre en compte tous les types de dettes et tous les pays en développement endettés, mais aussi accorder une attention particulière aux pays qui continuent à respecter leurs obligations financières dans les délais. Par ailleurs, il faudra renforcer et libéraliser le système commercial international, et faire preuve de volonté politique. Une approche globale et intégrée de la crise est nécessaire, ainsi qu'une action concertée en ce qui concerne toutes les catégories de dettes : bilatérale, multilatérale et commerciale. Il faudra

/...

(M. Olisemeka, Nigéria)

cependant donner la priorité à la dette bilatérale, compte tenu de son poids dans les obligations extérieures de l'Afrique.

31. A cet égard, le Club de Paris a pris des mesures importantes. Toutefois, les mécanismes de réduction de la dette, les critères d'admissibilité et les délais d'application pourraient être améliorés. Par ailleurs, les conditions de la Trinité-et-Tobago devraient être considérées comme une étape et des réductions supplémentaires envisagées.

32. En Afrique, la dette multilatérale représente plus de 25 % de l'ensemble de la dette externe et plus de 40 % du total du service de la dette, voire 50 % pour certains pays à faible revenu. Ce problème pourrait être réglé en reconstituant les ressources de l'aide publique au développement et du Fonds africain de développement. En ce qui concerne les arriérés, une distinction devrait être faite entre les arriérés résultant d'une crise de liquidité et ceux dus à une crise de solvabilité.

33. Pour ce qui est de la dette commerciale, qui ne représente que 15 % de la dette extérieure des pays d'Afrique subsaharienne, les arriérés constituent un problème important dans la mesure où ils ont des conséquences néfastes sur le financement du commerce. Une solution pourrait être d'adopter des mesures réglementaires et fiscales et d'inciter les gouvernements à exercer des pressions sur les banques pour qu'elles acceptent de réduire la dette.

34. Une solution durable passe par le renforcement et la libéralisation du système commercial international qui constitue la source la plus importante de croissance et de développement. La volonté politique à mobiliser pour ce faire est à la hauteur de la difficulté.

35. M. AVANESOV (Fédération de Russie) estime entièrement justifié que la communauté internationale se préoccupe de plus en plus de résoudre le problème de la dette extérieure, lequel appelle une stratégie complexe, faisant intervenir divers facteurs multilatéraux - Club de Paris, Club de Londres, FMI et Banque mondiale. Dans ce contexte, l'ONU peut aussi jouer un rôle utile en formulant des recommandations d'ordre général et en analysant l'expérience acquise par la communauté internationale, ce qui favorise la recherche de solutions concertées, notamment en faisant connaître les démarches qui se sont révélées les plus fructueuses.

36. Le rapport du Secrétaire Général sur la stratégie internationale de la dette au milieu de l'année 1993 (A/48/345) complète bien les documents de la Banque mondiale et du FMI sur la question et contient nombre d'observations judicieuses, notamment sur la stratégie internationale de la dette et les indicateurs de la dette. Si le tableau général devient plus encourageant, des différences considérables subsistent entre les régions et entre pays; en Russie par exemple, la dette extérieure freine considérablement les réformes du marché. Certes la conclusion d'accords sur la restructuration de la dette, aussi bien publique que commerciale a apporté à la Russie un répit indispensable, mais l'encours de la dette ne cesse d'augmenter. Le Gouvernement travaille avec les institutions financières multilatérales à résoudre ce problème, notamment parce qu'une solution au problème de la dette de la Russie et des autres pays en transition contribuerait substantiellement au relèvement économique et financier de ces pays et à la stabilisation de la conjoncture économique mondiale.

(M. Avanesov, Fédération de Russie)

37. La Fédération de Russie estime que les pays débiteurs, les créanciers et les institutions de Bretton Woods doivent conjuguer leurs efforts pour résoudre le problème de la dette. Il convient de souligner à cet égard que la Russie considère que les débiteurs ont la responsabilité de repayer leurs emprunts et c'est dans cette optique qu'elle résout ses problèmes d'endettement en coopération avec ses créanciers, en fonction de ses possibilités et selon la pratique internationale établie.

38. M. BABA (Ouganda) observe que les nombreuses initiatives qui ont été prises pour régler le problème de la dette ont échoué, en particulier en Afrique où plus de 10 milliards de dollars par an sont consacrés au service de la dette. Pour se développer, les pays les plus pauvres, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, ont besoin du soutien de la communauté internationale, notamment sous la forme de la réduction et de l'élimination de la dette. Ainsi, les modalités acceptées par le Club de Paris ont permis une amélioration passagère sans déboucher sur une solution définitive, qui impliquerait une remise importante de la dette conformément aux conditions de la Trinité-et-Tobago.

39. Une autre stratégie consisterait à redonner un pouvoir d'achat aux pays les plus pauvres et aux pays à faible revenu, ce qui est intéressant à la fois pour les créanciers et les débiteurs. Dans ce contexte, des mesures pourraient également être prises en ce qui concerne toutes les catégories de dette. La dette multilatérale, qui représente près de 25 % de l'encours et 40 % du service de la dette pour les pays de l'Afrique subsaharienne devrait également faire l'objet de rééchelonnements.

40. La crise de la dette demeure le principal obstacle à la relance de l'économie en Afrique et elle décourage l'investissement direct étranger dans le continent. Certains pays de la région ont bénéficié d'une remise modeste de leur dette. Cependant, pour éviter que la situation ne s'aggrave, il est nécessaire de faire preuve de volonté politique pour que des mesures plus conséquentes soient prises.

41. M. BIAOU (Bénin) souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77.

42. Le rapport du Secrétaire Général (A/48/345) complète utilement l'Etude sur l'économie mondiale de 1993 selon laquelle la dette extérieure des pays en développement a atteint 1 419 milliards de dollars en 1992, ce qui révèle une progression rapide.

43. La dette de l'Afrique est passée, selon les calculs de la Banque mondiale, de 56 milliards de dollars en 1980 à plus de 200 milliards en 1992. Sur la même période, le ratio de l'encours total de la dette aux exportations de biens et services est passé de 27 % à 363 %.

44. Gravement préoccupée par cette question, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine a demandé au Secrétariat de l'Organisation de préparer les études nécessaires à l'examen et à la réévaluation de la situation de la dette extérieure de l'Afrique. Elle a également décidé de convoquer une réunion du Groupe de contact de l'OUA en vue d'élaborer des recommandations sur les mesures à prendre. En outre, elle a engagé la communauté internationale à renforcer les mécanismes existants et/ou

/...

(M. Biaou, Bénin)

en créer de nouveaux et lancé un appel pour que le Groupe des Sept principaux pays industrialisés adopte de nouvelles initiatives efficaces.

45. La nouvelle stratégie qui sera formulée devra prendre en compte la dette multilatérale, pour laquelle il n'existe pas encore de mécanisme officiel de restructuration. L'idée du groupe ad hoc de donateurs, présentée au paragraphe 47 du rapport du Secrétaire Général (A/48/345), est intéressante à cet égard.

46. Le Bénin estime que les institutions de Bretton Woods doivent revoir leurs règles pour tenir compte de l'évolution de la situation et mettre en place un mécanisme officiel et transparent de restructuration de la dette multilatérale. Par ailleurs, l'ONU est le cadre par excellence où le problème de la dette peut être abordé, et ce, d'autant plus que la Commission du développement durable devra analyser divers facteurs qui déterminent le flux des ressources financières et économiques, tels que l'allégement de la dette. Toutefois, les décisions appropriées peuvent être également prises dans d'autres instances, par exemple le Club de Paris qui a adopté, en décembre 1991, les "conditions de Toronto améliorées" qui ont permis à 17 pays, dont le Bénin, de bénéficier de ces conditions spéciales. Il faut se féliciter à cet égard des initiatives prises par certains pays créanciers en vue d'alléger ou d'annuler la dette des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et d'autres pays créanciers devraient envisager des mesures analogues.

47. Pour régler le problème de la dette, il est nécessaire de faire preuve de volonté politique et d'accorder la priorité à des mesures telles que l'annulation de la dette des PMA, l'allégement du fardeau de la dette des autres pays en développement, l'affectation d'une partie des fonds destinés au service de la dette au financement de projets économiques et sociaux, le renforcement de la coopération Sud-Sud, la mise au point d'une approche de coordination tripartite : pays créditeurs, pays débiteurs, institutions financières, et la généralisation de la conversion de la dette en investissements écologiques.

48. M. JOMAA (Tunisie) souscrit aux vues exprimées par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la dette extérieure des pays en développement atteignait à la fin 1992, 1 400 milliards de dollars environ, soit environ 200 milliards de dollars de plus qu'en 1989. Les propositions de réduction de l'endettement et le rééchelonnement de la dette des pays en développement, qu'il s'agisse du plan Brady, de l'accord du Club de Paris ou des principes retenus à Toronto, sont loin d'être satisfaisants.

49. La Tunisie, qui fait partie des pays à revenu intermédiaire, accueille favorablement les initiatives prises en faveur des pays les plus pauvres et souhaite qu'elles soient étendues aux pays à revenu intermédiaire. A cet égard, elle aurait souhaité que le rapport du Secrétaire général (A/48/345) mette l'accent sur la situation de ces pays et espère que le rapport qui sera soumis l'année prochaine sera plus complet et abordera cet aspect du problème.

50. Une solution durable passe nécessairement par une stratégie globale de réduction de l'encours et du service de tous types de dettes et pour toutes catégories de pays endettés. Diverses mesures additionnelles pourraient être prises : abandon total ou partiel de la dette publique à l'égard des pays les

(M. Jomaa, Tunisie)

moins avancés, recyclage de la dette par la création d'un fonds spécial alimenté par le service de la dette, qui permettra de financer les projets de développement créateurs d'emploi, utilisation de la dette pour le financement de certains projets de dépollution et de sauvegarde de l'environnement et création de nouveaux instruments de coopération financière, par exemple d'une banque euromaghrébine de développement. Le problème de la dette africaine appelle une action globale et durable sur la base des propositions figurant dans la position commune africaine sur la dette extérieure. A ce sujet, la Tunisie manifeste sa préoccupation face à l'approche adoptée dans le rapport du Secrétaire général, tendant à traiter la question de la dette africaine sous un angle sous-régional (l'Afrique subsaharienne d'un côté et le reste des pays africains de l'autre).

51. Mme MONTEITH (Jamaïque), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit qu'elle appuie la déclaration faite au nom du Groupe des 77.

52. Malgré les progrès notables enregistrés dans certains domaines, la crise de la dette est bien plus grave aujourd'hui que lorsqu'elle est apparue en 1982. A quelques exceptions près, toutes les solutions envisagées pour la régler ont été vaines. Selon des estimations récentes, le montant total de la dette serait, à la fin de 1992, de 1 400 milliards de dollars. Après une période de relative stabilité à la fin des années 80, ce chiffre révèle une tendance à la hausse. En outre, certains pays des Caraïbes ont modifié leur politique économique en adoptant des mécanismes d'ajustement structurel, dont les conséquences sociales ont été extrêmement graves. Par ailleurs, la crise de la dette empêche les pays en développement de réaliser leurs objectifs en matière de développement.

53. Dans la région de l'Amérique latine, le ratio de la dette au PNB et le ratio de la dette aux exportations ont légèrement diminué. Il faut se féliciter des initiatives qui ont quelque peu amélioré la situation en ce qui concerne la dette publique et la dette commerciale. Toutefois, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/48/345), le ratio du service de la dette aux exportations, qui s'élève à 30 %, demeure supérieur à celui des autres régions, et représente le double du ratio moyen des pays en développement.

54. La dette multilatérale qui n'offre guère de possibilités de rééchelonnement exige une stratégie énergique et réaliste. Il faut donc revoir les modalités de fonctionnement de ces institutions, ce qui permettrait de restructurer ou de reporter le service de la dette, et de renforcer d'autres mécanismes tels que le refinancement.

55. De même, les conditions exigées pour les prêts des institutions financières internationales doivent être mieux adaptées aux pays en développement. Les processus d'ajustement doivent porter sur une période plus longue, minimiser les coûts sociaux et favoriser la croissance. A cet égard, il faut intensifier la coordination entre l'ONU et les institutions commerciales et financières internationales afin de renforcer la coopération internationale en vue du développement. Par ailleurs, le Programme d'action pour le développement doit aborder le problème de la dette extérieure qui appelle une approche globale tenant compte de ses dimensions politiques et sociales, et y apporter des solutions.

(Mme Monteith, Jamaïque)

56. Le règlement de la crise de la dette dans le cadre de l'ONU serait le meilleur exemple de coopération internationale en vue du développement. Pour résoudre ce problème et instituer le développement durable, il faut un financement extérieur adéquat passant par la création d'un climat commercial international favorable et le renforcement de l'aide au développement. A cet égard, il faudrait envisager sérieusement de tenir une conférence internationale sur le financement du développement.

57. M. Arrellano RESENDIZ (Mexique) prend la présidence.

58. Mme ULLOA (Equateur) souligne que l'Amérique latine est parvenue à abaisser le ratio de la dette extérieure au PNB en réduisant son endettement et en ne contractant que prudemment de nouveaux emprunts. Toutefois, le ratio de la dette aux exportations, bien qu'ayant diminué, reste élevé et le ratio du service de la dette demeure supérieur à celui des autres régions.

59. Les pays en développement ont consenti des sacrifices pour mettre en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, auxquels le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont refusé un appui adéquat. Le développement durable passe par une aide financière adéquate, fournie de manière démocratique et transparente. La dette multilatérale est élevée : il faut aujourd'hui en négocier la restructuration.

60. Certaines des formules proposées dans le cadre des instances économiques internationales en vue de régler la crise de la dette sont constructives. Il importe donc à présent, non pas de remâcher ces notions, mais bien de les mettre en pratique le plus rapidement possible. Par contre, l'on ne répétera jamais assez, que la priorité doit être accordée, quelles que soient les circonstances, à la satisfaction des besoins sociaux élémentaires.

61. M. KARIM (Bangladesh) souligne que la crise de la dette constitue un tel obstacle à la croissance et au développement des pays en développement que certains d'entre eux, loin de connaître une relance, ont vu leur situation économique s'aggraver. La charge de la dette, en effet, n'a cessé de s'alourdir au cours des dernières années, particulièrement pour les pays les moins avancés, dont elle représente les trois quarts du PIB. Si le Bangladesh se félicite des initiatives prises par certains pays créanciers en vue d'annuler une partie de la dette de ces pays, force est de constater que ces mesures n'ont pas suffi à réduire leur surendettement. Il est donc indispensable d'annuler entièrement la dette bilatérale contractée par les PMA auprès de créanciers publics et de réduire l'encours et le service de la dette multilatérale et de la dette contractée auprès des banques du secteur privé.

62. L'investissement productif doit constituer la pierre angulaire de toute stratégie d'allègement de la dette. Cette stratégie, qui doit associer créanciers publics et privés et institutions multilatérales, doit reposer sur l'accroissement des exportations et le libre accès aux marchés. Il faut mettre en application des mesures de type nouveau – telles que les conversions de dette en investissements écologiques ou les conversions de créances aux fins du développement – et élargir leur portée. Les restrictions apportées aux "conditions de Toronto" doivent être revues et les "conditions de la Trinité-et-Tobago" appliquées. Toute solution à la crise de la dette passe par la fermeté dans le dessein politique.

63. M. PONIKIEWSKI (Pologne) déclare que, pour les pays à revenu intermédiaire du moins, l'on est fondé aujourd'hui à parler non plus de "crise de la dette" mais plus simplement de "problème" dont l'on peut désormais venir à bout. En effet, l'approche au cas par cas commence à porter ses fruits. Elle s'accompagne en outre, de plus en plus, d'une prise de conscience de la nécessité, pour les créanciers publics et les banques privées, d'alléger la dette contractée à leur égard, et, pour les pays endettés, de procéder à des ajustements majeurs. Il est à espérer que les accords d'allégement de la dette seront fonction de l'aptitude de chaque pays endetté à en assurer le service, compte tenu des considérations sociales.

64. Toutefois, si la situation s'est améliorée, la conjoncture sur le plan des échanges internationaux est loin d'être propice aux efforts de libéralisation des pays en développement et des pays à économie en transition, qui subissent la pression de mesures protectionnistes. L'on ne peut donc que souhaiter l'aboutissement rapide des négociations d'Uruguay.

65. Par ailleurs, si les indicateurs de la dette, qui témoignent de l'aptitude des divers pays endettés à assurer le service de leur dette, se sont améliorés sur le plan macro-économique, pour la Pologne, l'encours de la dette, dont la majeure partie a été contractée en marks, est tel que la charge sera lourde pour plusieurs années encore. Si la Pologne a conclu avec le Club de Paris un accord d'allégement de la dette contractée à l'égard de créanciers publics, elle n'est pas parvenue à obtenir des conditions semblables auprès des banques du secteur privé qui constituent le Club de Londres. Dans ces négociations avec le Club de Londres, les positions de la Pologne sont claires : tous les volets de la dette doivent être intégrés dans un règlement global; le service de la dette découlant des accords à conclure doit être compatible avec les contraintes financières qui pèsent sur la Pologne; et, enfin, les accords à conclure doivent être compatibles avec tous les autres engagements internationaux de la Pologne, en particulier ceux qu'elle a conclus avec le Club de Paris. La Pologne se félicite à cet égard des déclarations faites par le représentant de la Belgique au nom des Etats membres de la CEE et espère pouvoir conclure dans un avenir proche un accord avec le Club de Londres.

66. M. HORIN (Ukraine) note que le problème de la dette est à l'ordre du jour des organes de l'ONU s'occupant de questions économiques depuis bien des années déjà et qu'une stratégie internationale a donc été élaborée et commence à porter ses fruits. Ainsi que le note le Secrétaire général dans son rapport (A/48/345), le renforcement de la politique internationale dans divers domaines s'est traduit par une atténuation de la crise de la dette dans de nombreux pays, le ratio de la dette au produit intérieur brut étant tombé au niveau de 1982. Les tendances positives enregistrées dans ce domaine sont incontestablement liées au développement de la coopération entre les pays débiteurs et leurs créanciers. En effet, il est de plus en plus largement reconnu que les programmes d'ajustement structurel sont indispensables au développement socio-économique. En d'autres termes, malgré l'efficacité établie de la stratégie internationale de la dette, la communauté internationale doit maintenant mettre en place des mécanismes novateurs pour mener à bien cette tâche. Une solution équitable du problème de la dette, qui tienne compte des intérêts de tous les groupes de pays, y compris bien entendu, des pays en transition, contribuerait au développement économique de tous les pays. Il est important d'alléger le fardeau de la dette si l'on veut intégrer tous les pays à

(M. Horin, Ukraine)

l'économie mondiale et la situation particulière des pays en transition appelle une stratégie spécifique, qui passe notamment par de larges réductions de la dette et par diverses formules de conversion de la dette. L'heure est venue d'étudier des possibilités de réduire la dette de ces pays en vue de leur donner des moyens de procéder à la conversion de leur industrie militaire.

67. En Ukraine, le problème de la dette se pose sur deux plans : d'une part en tant qu'un des Etats successeurs de l'ex-URSS, l'Ukraine doit assurer le service de sa part de la dette extérieure en même temps qu'elle dispose d'avoirs et de biens à l'étranger dont la valeur absolue est bien plus grande. Malheureusement, après plus de deux ans de négociations, le problème de la répartition de cet actif n'est pas réglé car, selon d'aucuns, le passé commun ne donne droit qu'à une économie exsangue et hypertrophiée, une infrastructure obsolescente et une situation critique en matière d'environnement. D'autre part, les transformations introduites dans l'économie de l'Ukraine ont fait surgir de gros problèmes, dont beaucoup étaient imprévisibles. L'obligation d'importer des ressources énergétiques crée une dette extérieure que l'Ukraine n'est pas en mesure de rembourser au stade actuel. Au total, l'Ukraine, comme la plupart des autres Etats ex-membres de l'Union soviétique, perd des devises. Son économie est prise dans un cercle vicieux entre une dette extérieure croissante et une pénurie de ressources pour le développement. La solution du problème de la dette de l'Ukraine dépend pour beaucoup de l'ouverture de crédits, de l'accroissement de l'aide extérieure dans la réalisation des réformes économiques et d'une forte réduction de la consommation d'énergie dans l'économie nationale. Par ailleurs, la Russie, principal fournisseur de ressources énergétiques, ne se hâte pas de traiter avec les autres successeurs de l'URSS et exige le règlement immédiat de toutes les nouvelles dettes. Il est curieux qu'elle adopte une position aussi catégorique à l'égard des Etats de la CEI alors qu'elle-même a obtenu des délais dans le remboursement de ses dettes à l'Occident.

68. Dans ces conditions, l'Ukraine a grand besoin de sources extérieures de financement. Elle souhaite développer ses relations avec le Club de Paris et le Club de Londres ainsi qu'avec les institutions financières internationales. Elle espère notamment obtenir un crédit pour un programme de transformations.

69. M. MONGBE (Bénin) reprend la présidence.

70. M. BHATIA (Fonds monétaire international) souligne le rôle fondamental que le FMI a joué dans la mise au point et l'application de la stratégie d'allègement de la dette. Si l'on sait que le Club de Paris n'accepte de restructurer la dette d'un pays débiteur que lorsque celui-ci a conclu un accord de confirmation ou un arrangement à long terme avec le Fonds, l'on connaît moins la participation du Fonds à la restructuration de la dette contractée à l'égard des banques du secteur privé. Le Fonds finance en effet, par le biais d'accords de confirmation ou d'arrangements à moyen terme, les opérations concernant l'allègement de la dette et de son service en se fondant sur trois critères fondamentaux : la portée de la politique économique du pays concerné, ses perspectives de croissance et l'assurance qu'il s'agit d'une utilisation judicieuse des ressources nationales.

71. L'on est fondé aujourd'hui à parler non plus de "crise" de l'endettement extérieur, mais plus simplement de "problème". L'endettement, en effet, n'est

(M. Bhatia)

plus ni structurel ni mondial, mais bien plutôt régional et il varie d'un pays à l'autre; en outre, les problèmes ne se posent que pour certains des volets de la dette. S'agissant de celle contractée à l'égard du secteur privé, on peut dire que la plupart des pays à revenu intermédiaire qui étaient fortement endettés sont parvenus à la restructurer. Des difficultés continuent toutefois à se faire sentir dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et dans les pays à faible revenu dont la situation économique et politique est problématique. Pour ce qui est de la dette envers des créanciers publics, l'on notera que le Club de Paris a dégagé divers moyens pour adapter ses conditions aux réalités propres à chaque pays débiteur. Toutefois, ici encore, la dette bilatérale de nombreux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure continue d'être élevée, de sorte qu'ils ne sont guère en mesure d'en assurer le service; de fait, pour l'ensemble des pays à faible revenu dont la dette a été rééchelonnée, le montant total de l'aide financière équivaut en gros à leurs recettes d'exportation de biens et services pour chaque année depuis 1986. Enfin, s'agissant de la dette multilatérale, si la part des pays en développement dans le montant total de la dette s'est accrue, le service de la dette, quant à lui, n'a que modérément augmenté, les conditions accordées à ces pays étant de plus en plus souvent libérales.

72. L'évolution de la situation permet de dégager les leçons suivantes : les progrès ont été accomplis surtout dans les pays qui se sont employés à mener des programmes de stabilisation et de réforme; les dispositifs mis en place pour assurer l'allègement de la dette contractée à l'égard des banques privées et des créanciers publics fonctionnent bien en ce qui concerne les pays à revenu intermédiaire; les institutions de financement tiennent compte du profil de la dette et de l'aptitude limitée des pays à faible revenu à assurer le service de dettes consenties à des conditions ordinaires et s'attachent désormais à financer des opérations orientées notamment vers l'investissement direct.

73. Des dispositifs existent aujourd'hui pour trouver une solution définitive aux problèmes d'endettement de chaque pays, y compris les pays à faible revenu, à condition de faire preuve de l'adaptabilité nécessaire. Le Groupe des Sept a récemment invité le Club de Paris à envisager d'alléger plus rapidement l'encours de la dette. Dans un certain nombre de cas, il faudra consentir une réduction substantielle de la dette contractée à l'égard de créanciers publics de manière à en ramener le service à un niveau acceptable. S'agissant de la dette envers des banques du secteur privé, l'aide à des conditions de faveur devrait permettre le rachat avec décote des créances de nombreux pays à faible revenu.

74. En ce qui concerne la dette multilatérale, le FMI ne s'associe pas à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle même après l'application des mesures d'allègement, le service de la dette reste intenable pour de nombreux pays. En effet, la dette contractée auprès du Fonds et de la Banque mondiale par les pays à faible revenu consiste essentiellement en prêts octroyés à des conditions libérales, de sorte que, sauf dans un très petit nombre de cas, le service en est devenu acceptable. En outre, dans la mesure où la stratégie repose sur des politiques d'ajustement à long terme combinées avec de nouveaux prêts à des conditions adéquates, l'on ne saurait dire que l'octroi de nouveaux crédits ne fait que repousser l'échéance. Enfin, il importe de noter que si le Fonds devait procéder à la restructuration de la dette qui a été contractée

/...

(M. Bhatia)

envers lui, ses ressources cesseraient d'être autorenouvelables et la charge en retomberait sur les autres utilisateurs du Fonds.

75. Si la Commission devait adopter une résolution sur la question, il conviendrait qu'elle invite le Club de Paris à faire usage de la marge de manoeuvre qu'elle offre la stratégie actuelle pour alléger davantage la dette, qu'elle engage les bailleurs de fonds à fournir une aide à des conditions libérales et qu'elle invite les pays endettés à poursuivre l'application de programmes d'ajustement orientés vers la croissance.

76. M. OLANIYAN (Organisation de l'unité africaine) souligne que la crise de l'endettement constitue l'obstacle majeur à la relance économique et au développement des pays africains. La dette de l'Afrique subsaharienne ne représente que 12 % du montant total de la dette extérieure contractée par les pays en développement; c'est donc le service de la dette qui pose problème ici et non son encours. Certes, le ratio du service de la dette n'est aujourd'hui que de 19 %, contre 27,9 % en 1985, mais il n'en reste pas moins extraordinairement lourd pour ce continent qui demeure le plus pauvre de la planète : l'Afrique dépense aujourd'hui quatre fois plus pour le service de la dette que pour la santé publique de ses 600 millions d'habitants. Les apports du secteur privé seraient indispensables pour résoudre la crise, mais les efforts des pays africains en ce sens n'ont pas abouti à des résultats tangibles et les investisseurs étrangers sont peu soucieux de prendre des risques dans des pays classés comme mauvais payeurs.

77. L'Organisation de l'unité africaine se félicite des diverses initiatives de l'ONU qui ont abouti à l'adoption de plans visant à alléger la dette des pays en développement. Toutefois, comme l'a souligné le secrétariat de la CNUCED, le fait que la dette extérieure de ces pays n'ait pas diminué de manière sensible donne à penser que ces arrangements ne sont pas vraiment satisfaisants. Or, la majorité des membres du Club de Paris a décidé d'appliquer, plutôt que les "conditions de la Trinité-et-Tobago" proposées par le Royaume-Uni, les "conditions de Toronto", qui sont moins ambitieuses. En outre, la plupart des pays créanciers hésitent à recommander une annulation de la dette. Il est donc évident qu'il faut perfectionner les arrangements actuels et prendre des mesures complémentaires propres à alléger le service de la dette des pays en développement.

78. Pour régler durablement la crise de l'endettement en Afrique, il faut développer le commerce extérieur de ces pays, diversifier les exportations des produits de base, notamment par la création d'un fonds de diversification des produits de base, et en relever le cours, et, enfin, accroître les flux de capitaux à destination de l'industrie de manière à ce que l'Afrique puisse exporter davantage de produits industriels.

79. M. HORIGUCHI (Japon) note, à propos du rapport du Secrétaire général (A/48/345), que la solution du problème de la dette ne suffirait pas en elle-même à éliminer les contraintes financières extérieures et à résoudre les problèmes de développement. C'est une question qu'il faut aborder globalement, en considérant tous les aspects de la croissance économique et du développement. Les pays débiteurs doivent prendre les mesures nécessaires d'ajustement structurel dans un climat économique international favorable et en bénéficiant de l'aide extérieure voulue. Il faut se féliciter à cet égard des efforts

(M. Horiguchi, Japon)

vigoureux déployés dans certains pays en développement pour compenser les effets économiques et sociaux néfastes des politiques d'ajustement structurel. Sur le plan international, il convient de réaffirmer qu'il est de la plus haute importance qu'une croissance économique qui ne soit pas inflationniste reprenne dans les pays développés et que les négociations d'Uruguay aboutissent rapidement. L'aide aux pays en développement débiteurs devrait leur permettre d'avoir accès au financement privé pour leur développement futur en même temps que l'aide financière publique apportée par la communauté internationale aurait un rôle de catalyseur. Le Japon pour sa part a annoncé la création du Fonds pour le développement, qui permettra d'acheminer au total 120 milliards de dollars en cinq ans, aussi bien en aide publique au développement qu'en fonds privés.

80. Par ailleurs, il convient de souligner que la situation de la dette varie d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, tout comme l'environnement économique des pays débiteurs et la communauté internationale devrait en tenir compte dans la fourniture de son assistance.

81. Pour terminer, le Japon attache la plus haute importance à la coopération dans la solution des problèmes de dette extérieure et formule l'espoir que des progrès seront réalisés à la session en cours.

82. M. AMAZIANE (Maroc) tient à préciser que si, pour certaines délégations, ce point est tombé en désuétude et aucune résolution ne devra être adoptée à ce sujet, c'est en fait aux pays endettés eux-mêmes qu'il appartient de se prononcer à ce sujet. La crise sévit encore en Afrique.

83. L'encours total de la dette n'a guère augmenté entre 1991 et 1992, surtout à cause de la croissance exceptionnelle de beaucoup des pays d'Asie et, globalement, les indicateurs de la dette extérieure des pays en développement se sont améliorés grâce au dynamisme des économies des pays d'Asie et à la réduction de la dette des pays d'Amérique latine. Pourtant, la dette extérieure des pays d'Afrique a un effet dévastateur sur la région, où les ratios de la dette au PIB et aux exportations sont près du triple des ratios moyens des pays en développement, la raison principale étant que la plupart des pays d'Afrique demeurent tributaires des exportations de produits de base, dont les prix sont en baisse.

84. La communauté internationale a fini par prendre des mesures visant à réduire l'acuité de la crise de la dette et à éliminer la menace qu'elle représentait pour le système financier international. On peut mentionner le plan Brady, les conditions de Houston et des conditions de Toronto ainsi que les conditions de Toronto améliorées. Néanmoins, de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, n'ont pas réussi à s'extirper de leur problème d'endettement et une action internationale renforcée sera certainement nécessaire. Les pays créanciers développés devraient adopter les conditions de la Trinité-et-Tobago pour les pays à faible revenu. En outre, la communauté internationale devra accorder un traitement spécial aux pays en développement à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui appliquent des programmes d'ajustement structurel, afin de leur permettre de faire face aux effets négatifs de ces réformes sur les couches sociales les plus défavorisées. Les pays endettés ne peuvent redevenir solvables que si la solution de la crise de la dette s'accompagne de mesures de relance de la croissance économique. En

/...

(M. Amaziane, Maroc)

effet, seul un système commercial international plus stable et moins incertain permettra d'assurer des recettes d'exportation substantielles et prévisibles. De plus, les pays développés doivent adopter des politiques macro-économiques qui renforcent la stabilité des flux financiers et assurent des taux d'intérêt réels bas et les pays en développement doivent suivre des politiques d'ajustement tout en mettant en place des filets de sécurité pour protéger les couches les plus vulnérables de la population.

85. Les perspectives de l'évolution des flux d'aide publique au développement sont peu encourageantes, étant donné le rôle que joue cette aide dans l'allègement des contraintes financières des pays à faible revenu. Il faut espérer que ceci est dû à une conjoncture économique défavorable et non à une politique délibérée des pays donateurs.

86. Le Maroc poursuit depuis 1983 un programme d'ajustement qui lui a permis de réduire considérablement les déséquilibres, de ne plus avoir recours régulièrement aux ressources du FMI et de mettre fin au cycle des rééchelonnements. Malgré deux années consécutives de sécheresse, il entend poursuivre ses efforts de restructuration et persévérer dans cette politique financière rigoureuse, tout en donnant la priorité aux activités de développement social.

87. M. MUCHANGA (Zambie) note qu'au stade actuel, la crise de la dette extérieure ne constitue plus une menace pour les institutions financières internationales et pour le développement de certains pays en développement. Elle continue cependant de menacer les perspectives de développement des pays d'Afrique, dont les exportations n'augmentent pas rapidement et dont le fardeau n'a pas été allégé par les réductions de la dette et du service de la dette. Les ratios de la dette au PIB et aux exportations y sont près de trois fois la moyenne de l'ensemble des pays en développement.

88. Les initiatives officiellement acceptées du Club de Paris sont loin d'être suffisantes pour résoudre la crise de la dette des pays d'Afrique et favoriser leur relèvement durable. Ainsi, en Zambie, les obligations excessives freinent les réformes économiques, ce qui accentue les restrictions que la population doit subir, alors que la réduction de la dette et du service de la dette devrait être compatible avec une croissance économique soutenue. Il faudrait ramener le ratio de la dette aux exportations en-dessous de 20 % et, selon le nouveau programme d'action pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'aide extérieure doit augmenter de 4 % en termes réels pour la relance de la croissance en Afrique.

89. Il faut également intensifier les efforts en ce qui concerne la dette multilatérale. Le programme de la "cinquième dimension" géré par l'Association internationale pour le développement et le programme d'accumulation des droits du FMI ont aidé à apporter une solution à la crise de la dette africaine. Malheureusement, nombre de pays d'Afrique perdent le droit d'emprunter aux institutions de Bretton Woods en raison du déficit de leurs comptes extérieurs. C'est un problème qu'il est urgent de résoudre.

90. Nombre de créanciers bilatéraux hésitent à accepter des conditions de la Trinité-et-Tobago. Il faut espérer que beaucoup de gouvernements adopteront bientôt cette stratégie de réduction de la dette, car actuellement la crise de

(M. Muchanga, Zambie)

l'Afrique continue de saper la force du système international et la communauté internationale ne saurait accepter une aggravation de cette crise.

91. M. THAKUR (Inde) note que pour certains, le problème de la dette doit être résolu au cas par cas, que plusieurs accords de rééchelonnement ont été conclus et les choses doivent suivre leur cours. Cependant, l'encours total de la dette des pays en développement ne fait qu'augmenter et le nombre de pays qui ont bénéficié des rééchelonnements reste limité. Il est donc essentiel d'adopter une stratégie internationale d'ensemble, prévoyant des mesures de réduction de la dette et l'accroissement des courants financiers vers des pays à faible revenu qui continuent à honorer leurs obligations.

92. L'Inde pour sa part a modifié la structure de sa dette en optant pour le financement à moyen et à long terme de préférence aux capitaux à court terme et elle a fixé un plafond pour les emprunts à l'étranger, lesquels sont orientés vers les industries de base permettant d'économiser voire de gagner des devises. Elle a adopté un programme ambitieux de stabilisation macro-économique et de réforme structurelle. Les efforts qu'elle déploie portent leurs fruits. Le déficit, comme l'inflation, a diminué et les réserves de devises ont augmenté et la croissance du PIB s'est accélérée. Toutefois, comme la balance des paiements restera précaire pendant plusieurs années encore, l'Inde a besoin de réduction de la dette et de courants d'aide concessionnelle, d'autant plus que sa part de crédit de l'Association internationale pour le développement a diminué ces dernières années.

93. Une politique intérieure efficace est une condition nécessaire mais non suffisante pour le développement durable et pour l'atténuation de la pauvreté. Sans une infrastructure appropriée et une balance des paiements stable, les investissements étrangers directs sont limités. De plus, l'expérience a montré que, dans les pays à faible revenu, l'offre réagit plus lentement que prévu aux programmes d'ajustement il est donc essentiel de s'attaquer au problème de la dette dans le cadre d'un train de mesures visant à améliorer le climat économique international.

94. Pour la première fois depuis des dizaines d'années, il existe des perspectives réelles de coopération économique et sociale véritablement mondiale. Il paraît réaliste maintenant de vouloir conquérir la faim, la maladie et l'analphabétisme si la communauté mondiale met en commun son savoir et ses ressources.

La séance est levée à 12 h 50.